

# Négociations salariales

22 mars 2017 - 16h30

La Direction a repris les discussions en rappelant le montant de l'inflation de 0,2 % l'an dernier. Elle a ensuite précisé que cela serait sa dernière proposition soumise à signature :

## - Non cadres

- + Augmentation générale de 0,6 % avec mini de 12 € au 1<sup>er</sup> avril
- + Budget de 0,6 % pour augmentations individuelles avec mini de 20 € en juillet (50% du personnel)
- + Augmentation de la prime d'équipe de 1,2 % au 1<sup>er</sup> avril
- + Augmentation des autres primes spécifiques de 0,6 % au 1<sup>er</sup> avril

## - Cadres

- + Budget de 1,2 % pour augmentations individuelles en juillet (50% du personnel concerné)

## - Complémentaire

- + Courrier adressé à chaque salarié au moment des augmentations individuelles ;
- + Attention particulière pour :
  - les salariés sans augmentation individuelle depuis au moins 3 ans,
  - les salariés d'une ancienneté supérieure à 35 ans et au coefficient 170 ou 190.
  - les salariés qui répondent aux critères pour un changement de coefficient,
  - le respect de l'égalité femmes hommes ;
- + Changement de statut et augmentation pour atteindre le minimum conventionnel en cas de changement de coefficient hors budget ;
- + Attribution de 10 mn repos compensateur supplémentaire par nuit pour le personnel en 3x8 ;
- + Mise en place d'un calendrier pour la GPEC (Gestion Prévisionnelles des Emplois et des Compétences) afin de discuter notamment du répertoire des métiers ;
- + Mise en place d'horaires variables par journée (7h30 - 08h30) ;
- + Étude pour mise en place de 2x8 et nuit fixe à la place du 3x8 (date à fixer) ;
- + Rédaction d'un texte relatif au droit à la déconnexion dans le cadre d'un accord de groupe.

**Après avoir rappelé de nouveau les bons résultats de l'entreprise et de l'implication des salariés, le SNI-UNSA a demandé :**

- Un geste supplémentaire sur l'augmentation générale avec application au 1<sup>er</sup> mars ;
- La mise en place d'un accord à durée indéterminée pour fixer la règle d'une revalorisation systématique des primes spécifiques du montant de l'AG et des primes de poste du montant global ;

Après concertation avec M. MARSANO (RH Europe), M. PERRIN (RH France) et Mme FRANÇOIS BARETTTA ont finalement répondu favorablement à notre demande en proposant :

**- Non cadres**

- + Augmentation générale de 0,7 % au 1<sup>er</sup> mars
- + Budget de 0,55 % pour augmentations individuelles en juillet
- + Augmentation de la prime d'équipe de 1,25 % au 1<sup>er</sup> mars
- + Augmentation des autres primes spécifiques de 0,7 % au 1<sup>er</sup> mars

**- Cadres**

- + Budget de 1,25 % pour augmentations individuelles en juillet

Les autres propositions restent inchangées.

**Sans signature, ce sont les propositions de ce matin qui restent applicables :**

- **0.45% en AG en avril**
- **0,55% en AI**
- ...

La Direction nous présentera demain les propositions complètes, avec et sans signature, afin que chacun se prononce.